

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Date de convocation : 9 Novembre 2016 - Date d'affichage : 9 Novembre 2016

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 25 - Votants : 31

L'an deux mille seize, le quinze novembre à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie du Mesnil-Saint-Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

### ETAIENT PRESENT(E)S :

**CHEVREUSE** : Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO  
**CHOISEL** : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES  
**DAMPIERRE EN YVELINES** : Ghyslaine WOLFF  
**LE MESNIL ST DENIS** : Evelyne AUBERT, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Quentin ABOUT  
**LEVIS ST NOM** : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ  
**MILON LA CHAPELLE** : Jacques PELLETIER  
**SENLISSE** : Yannick LEBRETON  
**ST FORGET** : Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Bernard GUEGUEN  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK

**POUVOIRS** :  
**CHEVREUSE** : Claude GENOT a donné pouvoir à Anne HERY LE PALLEC, Caroline VON EUW a donné pouvoir à Bernard TEXIER,  
**DAMPIERRE EN YVELINES** : Jean-Pierre DE WINTER a donné pouvoir à Ghyslaine WOLFF,  
**MILON LA CHAPELLE** : Pascal HAMON a donné pouvoir à Jacques PELLETIER,  
**SENLISSE** : Jacques FIDELLE a donné pouvoir à Yannick LEBRETON  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Danielle TACYNIAK a donné pouvoir à Bernard GUEGUEN,

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** :  
**DAMPIERRE EN YVELINES** : Philippe BOSSEAU  
**LE MESNIL ST DENIS** : Daniel DOUX, Aimeric D'ANNOVILLE  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Dominique BAVOIL

Arrivée de Mr Dominique BAVOIL à la délibération n°2016.11.06

Arrivée de Mr Jean-Pierre DE WINTER à la délibération n°2016.11.08

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Evelyne AUBERT

---

### DELIBERATION N° 2016.11.08

#### **MODIFICATION DES STATUTS : MISE A JOUR DE L'ARTICE 7 SUR LES COMPETENCES DE LA CCHVC**

VU l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015, qui précise qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les Communautés de Communes doivent exercer de plein droit en lieu et place des communes un certain nombre de compétences obligatoires et de compétences facultatives ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012192-0003 du 10 Juillet 2012 portant création de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse au 1er Janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013036-0002 du 5 Février 2013 portant l'adoption des statuts et le mode de gouvernance de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013204-0002 du 23 Juillet 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013347-0001 du 13 Décembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015341-0008 du 7 Décembre 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés ( 24 POUR; 7 ABSTENTIONS : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Sébastien CATTANEO ; 1 CONTRE : Quentin ABOUT)

DECIDE de modifier l'article 7 des statuts : Compétences de la communauté, de la façon suivante (voir statuts modifiés en annexe) :

## Article 7 : Compétences de la communauté

Les compétences de la communauté sont les suivantes :

### A) Compétences obligatoires

#### 1/ Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

#### 2/ Développement économique

2.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ;

*Sont d'intérêt communautaire les actions de relais de la bourse aux locaux du Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse et la promotion des services rendus par les entreprises et associations du territoire communautaire*

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

*Sont d'intérêt communautaire les actions de valorisation des commerces, la promotion du commerce ambulant, la réalisation d'outils de communication pour la promotion du commerce et de l'artisanat, et l'installation d'une signalétique commerciale*

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

*Est d'intérêt communautaire le support des actions de communication proposées par le Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse, ainsi que l'installation d'une signalétique touristique*

2.2 Très haut débit :

La Communauté de Communes est compétente :

- en matière d'études, de création, de déploiement et de mise à disposition d'infrastructures « très haut débit » sur le territoire ;
- pour établir et exploiter sur le site de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse des infrastructures et des réseaux de communications électroniques dans le cadre du déploiement de Réseaux d'Initiative Publique (RIP) ;
- pour acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures réseaux existants.

#### 3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

#### 4/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



## B) Compétences optionnelles

### 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Création et exploitation d'un système d'Ecomobilité avec véhicules électrique partagés et de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Favoriser et promouvoir les modes de déplacement écologiques (ou éco-responsables)

### 2/ Action sociale d'Intérêt communautaire

- Création et animation d'un observatoire communautaire de la petite enfance,
- Création et animation d'un observatoire communautaire des personnes âgées.

### 3/ Création, aménagement et entretien de la voirie d'Intérêt communautaire

## C) Compétences facultatives

### 1/ Transports et déplacements

- Création d'un observatoire communautaire des déplacements.
- Déclinaison du plan de déplacements urbains.
- Développement de l'offre de transports à la demande.

### 2/ Organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire

*Sont d'intérêt communautaire les manifestations culturelles qui permettent d'atteindre les objectifs suivants :*

- *Développer le territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité ;*
- *Favoriser l'émergence et la reconnaissance d'une identité communautaire.*

### 3/ Organisation de la Distribution de l'Electricité AODE

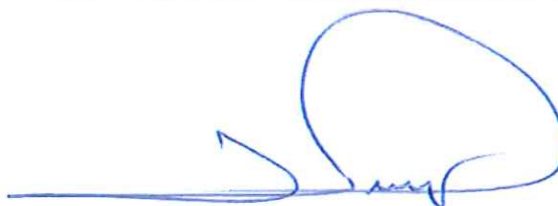
Exercer les missions d'une Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité telles que définies à l'article L.2224-31 du CGCT, notamment :

- négocier et conclure les contrats de concession avec le concessionnaire,,
- contrôler la bonne exécution de ses missions par le concessionnaire,
- percevoir les redevances de concession (R1 : fonctionnement – R2 : investissements),
- établir un programme annuel de travaux sur les opérations d'enfouissement relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes, conformément au cahier des charges,
- en application des articles L 2333-2 et L2224-31 du CGCT fixer le taux les Taxes sur la Consommation d'Electricité pour les communes de moins de 2 000 habitants et la percevoir. L'AODE peut reverser tout ou partie de la taxe aux communes..

Cette compétence sera effective au 1<sup>er</sup> avril 2017

Le Conseil Communautaire

PRECISE que ces statuts modifiés devront être approuvés dans les 3 mois par les conseils municipaux des communes membres suivant la règle légale et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Jacques PELLETIER  
Président